

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
Service de l'approvisionnement  
Direction - Acquisition

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30** à la date ci-dessous, dans les locaux du **Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée**, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

**Catégorie :** Biens et services généraux

**Appel d'offres :** 20-18106

**Descriptif :** Service d'élagage systématique d'arbres de rues 2020 - Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

**Date d'ouverture :** Le jeudi 09 avril 2020

**Dépôt de garantie :** Aucun

**Renseignements :** Michael Saoumaa, agent d'approvisionnement  
Courriel : michael.saoumaa@montreal.ca

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 16 mars 2020

**Visite obligatoire :** Non

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 16 mars 2020

Le greffier de la Ville,

Yves Saindon, avocat

---

Journaux de publication : Le Journal de Montréal  Autre à préciser\* :

**Système à deux enveloppes :** oui  non

**Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?** Aucune

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version avril 2019